

Nombre de Délégués :

En exercice 120
Présents 71
Votants 74

Objet :

ELECTION DU PRESIDENT



N°1/02/02/2019

L'an deux mille dix neuf, le 02 février à 9 heures, le **Comité Syndical du SYNDICAT MIXTE DE COLLECTE ET DE TRAITEMENT DES ORDURES MENAGERES** du Périgord Noir dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à "la Borne 120", Commune de Marcillac Saint Quentin sous la vice présidence de M. Jean-Pierre DUBOIS, Vice Président, avant de se retirer et de céder la présidence à M. Jean-Claude CABANNE, élu de la commune de St Martial de Nabirat et doyen d'âge de l'Assemblée.

Date de Convocation du Comité Syndical : *le 10 janvier 2019*

Etaient présents :

ALLAS LES MINES : M. Michel MONTEIL,
AUBAS : M. Jean-Marie DESCAMP,
BEYNAC ET CAZENAC : M. Alain PASSERIEUX, M. Philippe SOULETIS,
BEZENAC : M. Hervé CARVES, M. Alain FREREBEAU
BORREZE : M. Pierre CHEVALIER, M. Dominique HERMENAULT,
CALVIAC EN PERIGORD : M. Jean-Claude JOINEL,
CARLUX : Mme M-Laure FERBER, M. Jean-Claude DELHORBE,
CASTELNAUD LA CHAPELLE : M. J-Pierre NADAL, M. Christian ARNOUIL,
CAZOULES : M. Gérard VIELLE,
CENAC ET ST JULIEN : M. Huguette ROBISSOUT, M. Jean-Luc BRUGUES,
DAGLAN : Mme M-Hélène VASSEUR,
DOMME : M. Francis COUSIN,
GROLEJAC : M. Claude BOYER,
JAYAC : M. Guy ESTRUC,
LA ROQUE GAGEAC : M. Jérôme PEYRAT, M. Roger MONDY
LES EYZIES DE TAYAC SIREUIL : M. Marcel POIRIER, Mme Amandine DALBAVIE,
LES FARGES : Mme Lauryn LAGLENE, Mme Arlette SOULIAC,
MARCILLAC ST QUENTIN : M. Daniel VEYRET,
MARQUAY : M. Daniel LALEU,
MEYRALS : M. Joël LE CORRE, Mme Jacqueline JOUANEL,
MONTIGNAC : M. Michel BOSREDON,
NABIRAT : Mme Christiane DESMOULINS,
ORLIAGUET : M. Jean-Claude DEYRE, M. Alain MARINIER,
PAULIN : M. Alain PERIQUOI,
PEYRILLAC ET MILLAC : Mme Denise ARNOULT,
PEYZAC LE MOUSTIER : Mme Elisabeth GARCETTE, Mme BRIDE ROYE,
PROISSANS : M. Patrick CROUZILLE,
SALIGNAC EYVIGUES : M. Jean-Pierre DUBOIS, M. Jacques FERBER,
SARLAT LA CANEDA : Mme Marlies CABANEL, Mme Marie Pierre VALETTE,
SERGEAC : Mme Michèle VALETTE,
ST AMAND DE COLY : M. Vincent GEOFFROID, M. J-Pierre PACAUD,
ST ANDRE D'ALLAS : M. J-Jacques ALBIE, M. D. THIBART,
ST AUBIN DE NABIRAT : M. Antoine VAN HUSSEN,
ST CREPIN ET CARLUCET : M. Gérard TEILLAC,
ST CYBRANET : M. Georges VIDAL,
ST GENIES : M. Michel LAJUGIE,
ST JULIEN DE LAMPON : M. Serge CANADAS, M. Jean-Pierre HAMEL,
ST LAURENT LA VALLEE : Mme Danielle ROUVES,
ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE,

AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-2019021-DE
Regu le 15/02/2019

ST LEON SUR VEZERE : M. Gé KUSTERS, M. David LESPINASSE,
ST MARTIAL DE NABIRAT : M. J-Claude CABANNE,
ST VINCENT LE PALUEL : Mme Clotilde MEYSSIGNAC,
STE MONDANE : M. Eric BOURDET, M. David DURAND,
STE NATHALENE : M. Dominique CHEYROU, Mme Brigitte AOUDOUARD,
TAMNIES : Mme Lydie LACOMBE,
VALOJOUX : M. Philippe BASTIDE, Mme Christiane SALVIAT,
VEYRIGNAC : Mme Claude DENIS,
VEYRINES DE DOMME : M. Jean-Pascal FARINA,
VEZAC : M. Alain BOYER, M. Christian ROBLES,
VITRAC : M. Christian LAMOUROUX,

Mme Marie Laure FERBER (*commune de Carlux*) a été élue secrétaire de séance.

Excusés : Mme Eloïse MARADENE (*commune de Prats de Carlux*), M. Christian GARRIGOU (*commune de St Aubin de Nabirat*), MM Georges de MEYERE et Xavier MARQUEZE (*commune de St Vincent de Cosse*),

Procurations : M. Jean-Louis CHUPIN à M. Jean-Claude JOINEL (*commune de Calviac en Périgord*), M. Jean-Claude CASSAGNOLE à M. Francis COUSIN (*commune de Domme*), Mme Sylvie JESINGHAUS à M. Daniel LALEU (*commune de Marquay*),

Présents sans voix délibérative : MM. Ludovic VILATTE, José DE JESUS, Marc GIRODEAU.

.....

Un hommage est rendu à M. Philippe MELOT, qui s'est éteint le 15 septembre dernier, après avoir été élu au SICTOM depuis 1989 et avoir été Président de ce syndicat depuis 1995.

Conformément à l'article L 2122-8 du CGCT, M. Jean-Claude CABANNE, élu de la commune de St Martial de Nabirat, désigné par la Communauté de Communes de Domme Villefranche du Périgord et doyen d'âge de l'assemblée, préside la séance et fait procéder à l'élection du Président du SICTOM.

Il demande s'il y a des candidats à l'élection à la fonction de Président(e) du SICTOM du Périgord Noir.

Seul M. Jean-Pierre DUBOIS élu de la commune de Salignac désigné par la Communauté de Communes du Pays de Fénelon se déclare candidat et sollicite son élection.

En application du Code Général des Collectivités Territoriales, plus particulièrement des articles L5711-1, L 5211-1 et de la partie législative, deuxième partie Livre 1^{er}, Titre II Chapitre II sections 1 & 2 et notamment de l'article L 2122-7 à L 2122-8, le président de l'assemblée procède au vote à bulletin secret pour l'élection du Président du SICTOM du Périgord Noir.

M. Jean-Pierre DUBOIS a obtenu la majorité des voix, une abstention

En conséquence, M. Jean-Pierre DUBOIS est élu à la Présidence du SICTOM du Périgord Noir.

M. Jean-Claude CABANNE cède donc sa place au Président nouvellement élu.

Fait et délibéré au siège social, les Jour, Mois et An que dessus,
Pour copie conforme,

Marcillac St Quentin, le 02 février 2019

M. Jean-Claude CABANNE
Président, doyen d'âge de l'assemblée,



AR PREFECTURE

024-252402284-20190202-2019021-DE
Regu le 15/02/2019